Cote FRC 2437

CONVENTION NATIONALE.

RAPPORT

SUR

L'ÉTAT ACTUEL DE PARIS.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

CITOYENS-LÉGISLATEURS,

LA municipalité de Paris vient se conformer au décret qui lui ordonne de vous rendre compte de l'état actuel de Paris. Nous ne croirions pas remplir l'esprit de la loi à laquelle nous obéissons, si nous nous contentions de vous faire un simple récit des dispositions que nous remarquons dans les esprits de quelques citoyens, des bruits qu'on affecte de répandre, des soulèvemens qu'on s'efforce d'exciter, des haines qu'on cherche à satisfaire sous le prétexte, toujours séduisant, du bien public. Nous ajouterons à ces considérations le tableau moral de cette grande cité, en faisant passer rapidement sous vos yeux les particularités qui distinguent les caractères de ses différens habitans.

Une des causes les plus actives de la fermentation actuelle,

M+W 4621

eſt le procès de Louis Capet. Beaucoup de perſonnes en attendent impatiemment la fin. On dit hautement que Louis doit perdre la vie. Cependant un grand nombre de citoyens affirment qu'ils ſe ſoumettront à la loi, qui aura prononcé ſur ſes crimes. Il n'eſt pas aiſé de prédire quelle ſera l'iſſue de cette fermentation.

Les billets de la maiſon de ſecours ſont auſſi une ſource de déſordres toujours renaiſſans. Ils ſont répartis dans la claſſe la plus indigente. C'eſt la portion d'hommes la plus reſpectable qui les poſsède, les ouvriers. Ils ne peuvent les paſſer ſans les plus grandes difficultés, & la perte d'un temps qui leur eſt précieux. Les contrariétés qu'ils éprouvent pour ſe procurer, avec ce papier, leurs ſubſiſtances mêmes, ſont un ſujet de diſcordes interminables. Paris en eſt accablé par les départemens, & il paye encore, lui ſeul, des débris de ſon ancienne fortune, le montant onéreux de la banqueroute ſcandaleuſe de la maiſon de ſecours. Des réclamations s'élèvent, ſans ceſſe, contre le miniſtre de l'intérieur, & appellent ſa deſtitution.

Les ſubſiſtances ſont toujours un objet d'alarmes, quoique l'approviſionnement de Paris ſoit concerté d'une manière capable de tranquilliſer ſes habitans; mais les craintes ſe répandent avec rapidité ſur un objet de néceſſité première, & les malveillans profitent de la diſpoſition générale à l'inquiétude, pour égarer ceux qui ne réfléchiſſent point.

On blâme généralement les primes accordées aux boulangers; mais cet objet qui fait en ce moment la matière d'une délibération mûre entre l'adminiſtration des ſubſiſtances & eux, ceſſera bientôt d'être un ſujet de diſcorde. Il ne devroit plus en être queſtion, ſi la conduite que le corps adminiſtratif a tenue avec les boulangers plaignans, étoit auſſi généralement connue qu'elle doit l'être; mais tel eſt le ſort des meſures conſolantes, qu'il ſemble qu'on s'efforce à les chaſſer de ſon eſprit pour s'attacher uniquement aux maux qu'elles pourroient guérir.

Les ouvriers manquent d'occupations, & la ceſſation du travail eſt un double malheur pour la république; elle appauvrit, elle rend miſérable la claſſe qui ne ſubſiſte que du produit de ſes ſueurs. La miſère conduit à l'aigreur; les eſprits fatigués par une ſollicitude conſtante ſur les beſoins de la vie, oublient quelquefois ce qu'ils doivent à la tranquillité publique; & cependant cette claſſe malheureuſe ſouffre, avec le plus grand courage, l'adverſité qui la pourſuit ſans ceſſe.

On ſe plaint gravement de l'infidélité des agens de la poſte;

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

& ſi les plaintes qu'on articule ſont fondées, leur conduite exige un examen ſévère.

Le défaut d'armes à feu irrite tous les citoyens, & rend leur ſervice dangereux, parce que les ennemis du bien public ont toujours des reſſources pour s'en procurer & oppoſer, par cela même, une réſiſtance difficile à vaincre, aux bons citoyens qui veulent réprimer leur brigandage.

Les ſecours accordés aux femmes & aux enfans de nos frères d'armes, qui ont volé aux frontières, ſe diſtribuent lentement, & ſont encore un ſujet de mécontentement.

Les maiſons de jeux, celles des femmes publiques recèlent nos ennemis : les traîtres qui ont porté les armes contre la patrie, & ceux qui leur ont procuré des ſecours contre nous, s'y raſſemblent de toutes parts. Cependant, ces repaires dangereux ne ſont pas inacceſſibles à notre ſurveillance, & nous parviendrons à les en chaſſer dans peu de temps. Des maiſons particulières leur ſervent d'aſyle ; mais nos concitoyens connoîtront bientôt les dangers auxquels ils s'expoſent, en accordant les droits de l'hoſpitalité à leurs ennemis.

Le département de police, formé récemment, travaille avec une activité infatigable ; mais le nombre des malfaiteurs qu'il ſoumet au glaive de la loi reſte impuni. Un tribunal compoſé d'un petit nombre de magiſtrats, ne ſuffit pas à la tranquillité de cette ville immenſe. Cette conſidération appuyée des évènemens paſſés, avertit aſſez les légiſlateurs de la néceſſité de donner un prompt accroiſſement à ſon activité. On y parviendroit en formant un tribunal criminel compoſé de pluſieurs ſections. Le peuple ſe plaint de ce qu'on ne punit point les coupables ; il invoque contre eux l'exercice de l'autorité, & la juſtice eſt ſourde à ſa voix. C'eſt à vous, légiſlateurs, qu'il appartient de calmer ſa ſollicitude.

La force armée eſt accablée par un ſervice continuel, & les citoyens de Paris ſont auſſi occupés à protéger de leur ſecours les autorités nationales, les caiſſes de la république, & la famille d'un conſpirateur, qu'à défendre leurs propriétés. Ils n'en montrent pas moins la même ardeur dans les circonſtances difficiles.

Les citoyens qui poſsèdent de grandes fortunes, ne s'aſſujétiſſent point aux fonctions de la garde nationale. Cette conduite inſenſée ſur leurs intérêts propres, & répréhenſible par l'abandon du ſalut public, ne peut pas reſter plus long-temps ſans punition.

Les vols ſont fréquens ; les aſſaſſinats auroient, ſans doute, été très-rares, ſi le tribunal criminel avoit été organiſé comme nous le demandons ; les nouvelles diſpoſitions préviendront les malheurs que les circonſtances ne permettoient pas de prévoir.

En général, la fermentation ſourde qui exiſte par-tout, mérite de notre part la plus grande ſurveillance. Nous ſerons ſecondés, dans les meſures propres à remplir l'immenſité des devoirs qui nous ſont impoſés, par le zèle & l'ardeur des véritables Pariſiens. Malgré les reſſources que la malveillance emploie pour corrompre les habitans de Paris, l'eſprit républicain eſt celui de la preſque totalité de ſes habitans ; ils ne deſirent que le règne des loix ; & les aſſurances que j'ai de leurs ſentimens, ne me laiſſent aucun doute ſur leurs excellentes intentions.

Après vous avoir fait connoître les cauſes des diviſions, ou qui ſervent de prétextes pour fomenter ces diviſions, nous ajouterons quelques conſidérations ſur le caractère des hommes qui habitent Paris. Les citoyens n'ont rien perdu de cette loyauté & de cette généroſité qui a toujours diſtingué les Français. Remarquez que, pendant quatre années d'orages qui ſe ſont ſuccédé rapidement, les Pariſiens, toujours agités par les ſecouſſes inſéparables de la révolution, ont conſtamment oppoſé leur activité & leur courage aux efforts des malveillans. Preſque toujours trompés par ceux auxquels ils avoient accordé leur confiance, ſans doute ils ont dû devenir inquiets, ſoupçonneux ; & prêts à s'alarmer ſur les bruits bien ou mal fondés qu'on ſe plaiſoit à répandre pour les égarer. Toujours ſéduit par des hommes qui recherchoient la popularité pour arriver aux places, à peine le peuple les avoit revêtus de quelqu'autorité, que les uns le livroient à la cour, & les autres à des factions tyranniques. Il n'a pas même, dans les pertes qui cauſent ſa ruine, trouvé un défenſeur de ſes droits ; ſurchargé d'impôts, épuiſé de la continuité de ſes ſacrifices, accablé d'une dette étrangère à ſon adminiſtration, nouvellement contraint à payer du prix de ſes ſueurs, quelques banqueroutes ſcandaleuſes de particuliers, depuis long-temps infâmes, perſonne n'a pris ſes intérêts dans l'aſſemblée conſtituante, ni dans l'aſſemblée légiſlative ; aujourd'hui même, à la Convention nationale, je ne lui connois point encore de ſoutien.

Cependant, l'eſprit de juſtice qui l'anime n'a jamais dégénéré, car la réflexion & le temps l'ont toujours ramené aux vrais principes & à l'obſervance exacte de ſes devoirs. Si nous remontons à l'origine des cauſes de ces ſoulèvemens partiels qui troublent

la tranquillité publique, nous n'y appercevrons que l'agitation de quelques hommes corrompus ou séduits, qui veulent que les autres partagent leurs crimes ou leurs erreurs. Ils veulent entraîner toute la masse dans une anarchie telle, qu'ils soient nécessairement soustraits à la punition de leurs forfaits. Pour vous donner la preuve de cette proposition, il nous suffira de vous exposer sommairement le récit de quelques événemens arrivés dans ces derniers jours. Le conseil général de la commune avoit craint que les églises ouvertes pour la messe de minuit, ne servissent de retraite aux malveillans : pour prévenir les désordres que leur réunion pouvoit entraîner dans des circonstances où le procès d'un grand conspirateur divisoit les esprits, il ordonna de tenir les portes des temples fermées. Cette mesure sage & politique a servi de prétexte à quelques agitateurs, pour porter l'alarme dans différens quartiers de la Cité. En la présentant comme un despotisme exercé sur les opinions, on a peut-être égaré quelques esprits inquiets; mais ceux qui réclamoient le plus hautement la liberté illimitée du culte, étoient des perturbateurs, ou des hommes punis par la justice, pour leur conduite passée.

Vous connoissez les causes de la mort d'un agitateur ; il a perdu la vie dans le fauxbourg Saint-Antoine, où il avoit excité plusieurs séditions.

Dans le même jour, des boulangers suscités par les criailleries de quelques-uns d'entr'eux, ont donné de l'inquiétude au conseil général, sur les mesures que le corps municipal avoit concertées pour assurer les subsistances de Paris, sans changer le prix du pain. Une discussion franche, en présence du public qui a été témoin de la loyauté de notre conduite, a calmé tous les esprits & dissipé les inquiétudes. Cette espèce de soulèvement, qui pouvoit avoir des suites dangereuses, étoit l'ouvrage de trois ou quatre hommes mal intentionnés, que les boulangers eux-mêmes ont arrêtés en demandant leur punition.

Que conclure de ces faits, citoyens législateurs? Que le peuple de Paris, loin de se porter sans cesse, comme on l'en accuse, à l'insurrection, & de fomenter des désordres constamment renouvelés, devroit plutôt être accusé d'indolence sur ses propres intérêts. Ce que j'assure aujourd'hui, je l'ai répété mille fois dans des assemblées publiques. En effet, une classe nombreuse, celle des hommes qui jouissent de quelque fortune, restent nonchalamment dans ses foyers, comme si leurs propriétés devoient être l'objet de la seule sollicitude des patriotes vigilans, qui tou

jours accablés de miſſions & de fonctions publiques, ſuccombent aux fatigues ; tandis que les autres ſe repoſent ſur eux du ſoin de leur conſervation. Une claſſe plus fidèle à ſes devoirs, toujours plus pure & plus républicaine, eſt celle des pères de famille, qui ne vivent que du produit d'un travail aſſidu. C'eſt encore celle qui remplit le plus dignement les fonctions qui lui ſont confiées. Ses ſacrifices ſont plus pénibles ; & cependant ces citoyens généreux les multiplient chaque jour avec perſévérance.

Les hommes riches, au contraire, toujours jaloux de la domination ou des prérogatives, dont le règne eſt paſſé, en ſe refuſant à toutes les fonctions civiles & militaires, en font retomber le poids ſur ceux qui ont un beſoin conſtant du bénéfice de leurs travaux. Ils ſemblent s'attacher opiniâtrément à les fatiguer du ſervice de ſûreté, & affoiblir, par la continuité de leurs peines, l'amour qu'ils ont voué à la patrie.

Les prêtres nous travaillent ſourdement. Des manœuvres d'autant plus perfides, qu'elles ſe paſſent ſouvent dans le ſecret des actes religieux de la conſcience, intimident les uns, égarent les autres, réveillent dans le cœur de ceux-ci des inimitiés perfides, arment ceux-là d'une fureur qu'on croit ſainte, & ſuſcitent à chaque inſtant des mouvemens qui ſemblent n'attendre, pour devenir dangereux, qu'une exploſion plus générale. Il faut dire la vérité, Légiſlateurs, ceux qui ont couvert leur face inique du maſque du patriotiſme, n'ont voulu que des fonctions lucratives ; & puiſque, dans un récit où la franchiſe & la loyauté doivent ſe montrer tout entières, il n'eſt pas permis de taire aucune penſée utile à la République, j'ajouterai, ſans balancer, que j'ai moins craint les intrigues des prêtres réfractaires, que les menées inſidieuſes & corruptrices de ces pontifes qui couroient avec précipitation les aſſemblées publiques, pour proférer des ſermens démentis par leur conſcience.

Quelque ſoin que nous apportions à la recherche des ennemis de la patrie, ils mettent tant d'étude à ſe dérober à nos regards, que notre vigilance eſt ſouvent trompée ; des émigrés ſe traveſtiſſent ſous toutes les formes ; des hommes d'autant plus à craindre, qu'ils ſe préſentent à nous avec l'apparence des premiers beſoins de la vie, circulent dans toutes les aſſemblées, & y fomentent l'eſprit de ſédition. Ceux qui ont plus de témérité égarent nos concitoyens, en leur propoſant des moyens barbares ; ſous le prétexte de faire ceſſer les dangers qui nous environnent, ils affectent un patriotiſme égaré pour nous replonger dans l'anarchie. Ce n'eſt pas dans des maiſons publiques, ou de débauches, qu'ils peuvent

être soustraits à nos recherches ; ils séduisent, par un patriotisme affecté, des artisans honnêtes chez lesquels ils implorent les droits de l'hospitalité : c'est dans ces demeures que la probité rend respectables, qu'ils méditent en silence leurs complots séditieux.

Tel est, Citoyens-Législateurs, l'état de cette cité illustre, mais malheureuse, qui, toujours supportant le poids de toutes les révolutions, est encore l'objet de la calomnie ; elle est aussi celui de la haine des départemens qui méconnoissent l'esprit de ses vrais habitans. Je ne le célerai pas, Citoyens ; les hommes corrompus, ceux qui sont flétris dans l'opinion publique, ceux qui portent les marques déshonorantes du crime, ceux qui vendent aux esclaves de la tyrannie leurs voix comme leurs bras parricides, affluent ici de toutes les parties de la République. Ces monstres hideux sont méconnus dans l'immensité des habitans de Paris : nous les accueillons avec bonté ; ils recueillent le fruit de nos dangers qu'ils ne partagent pas ; ce sont eux qui veulent nous souiller du sang des victimes qu'ils immolent à leur rage, afin de nous rendre odieux à nos compatriotes mêmes, & exécrables aux nations qui soudoient leurs forfaits.

Citoyens, nous avons pu craindre un moment leur audace ; mais enfin ce moment d'abattement léthargique est passé. Que les hommes en qui il reste encore quelques vertus, & qui sont sensibles au nom de *Patrie*, se lèvent, vous verrez bientôt ces lâches conspirateurs dissipés. Ils se précipiteront dans les ténèbres où ils furent ensevelis le 10 août, journée célèbre dont ils anéantiroient la gloire, s'ils pouvoient la partager. Mais, pour ramener l'ordre, pour donner à l'état social l'énergie qui rend son existence stable, il faut des lois. Il semble aux séditieux que le mot *république* est l'abolition de toute relation politique entre les citoyens. Le peuple, disent-ils, a repris sa souveraineté le 10 août. Non, il l'a exercée, & il l'a dû : mais ce n'étoit pas pour courber sa tête altière sous le joug honteux de quelques factieux qui cherchent à s'emparer d'un pouvoir arbitraire ; c'étoit pour épouvanter, par un exemple terrible, l'audacieux qui auroit entrepris de le subjuguer encore.

Nous avons dit, citoyens législateurs, qu'il n'y avoit point d'état social sans lois ; mais les conspirateurs qui craignent le retour de l'ordre, affectent de les méconnoître, & persuadent aux ignorans qu'elles ne sont plus en vigueur. Ils disent : vous avez juré une constitution monarchique, & la monarchie est détruite ; il vous faut des lois républicaines. Comme si les rapports des citoyens entr'eux étoient anéantis parce qu'il n'y a plus de roi ;

comme si tout ce qui assure la tranquillité publique dépendoit tellement de la royauté qu'il fallût, pour la perte d'un seul homme, une organisation différente dans l'état social. La convention nationale, en déclarant encore que toutes celles qui ne sont point abolies doivent être observées, ôteroit tout prétexte aux malveillans. Peut-être aussi que l'indécence des assemblées délibérantes a diminué le respect que l'on doit aux lois. On a cru apercevoir dans les décisions du pouvoir législatif l'effet des passions & des haines particulières. Des hommes libres ont craint de porter le joug de quelques décisions arbitraires. Ce défaut de respect pour les législateurs, a dû affoiblir les ressorts politiques du gouvernement. Des fonctionnaires chargés de faire exécuter les lois n'ont pas inspiré plus de confiance ; les uns ont compromis les intérêts du peuple par une gestion infidèle ; d'autres, lâchement abandonnés aux volontés d'une cour perfide, se sont efforcés de remettre leurs concitoyens dans les fers ; leurs assemblées tumultueuses, indécentes, n'ont présenté que le spectacle honteux des factions & des haines. Le peuple a donc dû mépriser les organes des lois, &, par une suite de ce sentiment, se soumettre avec répugnance à la loi elle-même, quand elle n'émanoit pas d'une source plus respectée. Législateurs, c'est à vous qu'il appartient de faire cesser cette lutte dangereuse qui déshonnore les corps constitués. Ce ne seroit pas encore assez d'avoir donné l'exemple de la sagesse & de la modération dans les discussions politiques & législatives, il seroit indispensable d'infliger quelque peine à l'audacieux qui oseroit insulter à la majesté du peuple dans les assemblées de ses représentans. Il est temps que des républicains célèbres par le succès de leurs armes, se montrent dignes de la liberté qu'ils ont conquise.

ARMÉE DE L'INTÉRIEUR.

État de situation approximatif, à l'époque du premier janvier 1793, l'an 2me de la République.

LIEUX DU CASERNEMENT.	DÉSIGNATION DES TROUPES.	INFANTERIE.	CAVALERIE.	
			hommes.	chevaux
	PARIS.			
A la Nouvelle France . . .	Cinquième bataillon de l'Yonne. . .	677		
A la Sorbonne & aux Récolets	Sixième bataillon de l'Yonne	686		
Rue de Babylone.	Premier bataillon des Piquiers	646		
Rues Poissonnière, l'Oursine & à Chaillot. . . .	Quatrième bataillon de la Dordogne.	822		
Rue S.-Victor.	Fédérés d'Aix, département des Bouches-du-Rhône.	450		
Aux Cordeliers.	Fédérés de Marseille.	533		
Rue Verte	Fédérés de la Gironde	145		
Ecole-militaire	Première, deuxième, troisième division de la Cavalerie Républicaine, (détachement de 100 hommes à Rambouillet.	. .	2360	
A S.-Joseph, rue S.-Dominique.	Compagnie du Calvados	86		
Rue Grange-Batelière. . .	Compagnie de Béziers	91		
A Vaugirard	Compagnie de Chasseurs volontaires d'Angoulême.	112		
A la Pépinière.	Quatre compagnies de l'Hérault, dites Volontaires des Pyrenées-Orientales.	298		
Rue de Séves.	Quatrième compagnie de la section de la Croix-Rouge.	104		
Popincourt.	Une compagnie d'Orange.	89		
	Une compagnie de Charenton. . . .	88		
Barrière d'Enfer.	Légion de Rosenthal.	. .	243	82
A Sainte Marie, rue S.-Antoine.	Ouvriers d'Artillerie de ligne. . . .	5		
	Canoniers marins de la division de Rochefort.	24		
Rue de la Chanvrerie. .	Une compagnie de Canoniers-ouvriers.	50		
Collége de l'Egalité	Volontaires du Loiret.	78		
Derrière les Invalides. . .	Deux compagnies de Chasseurs de la Haute-Garonne	240		
Rue du Bouloy.	Fédérés du premier bataillon de Marseille.	65		
Aux Petits-Pères, place Victoire.	Deux compagnies de Moissac, département du Lot.	143		
Rue Bar-du Bec.	Une compagnie de Canoniers-ouvriers.	57		
Rue Quinquampoix	Deux compagnies armées, dites Section du Temple.	112		
	Note. N'est point compris dans cet Etat, la Gendarmerie-Nationale de Paris, ni les Gardes des Ports.	5601	2603	82

LIEUX DU CASERNEMENT.	DÉSIGNATION DES TROUPES.	INFANTERIE	CAVALERIE hommes	CAVALERIE chevaux.
Versailles.	Deuxième division de Gendarmerie-Nationale.	. .	798	792
	Deux compagnies de Vétérans-Nationaux.	225		
Courbevoie	Cinquième Bataillon de la Côte-d'Or.	609		
	Dépôt des Volontaires du huitième bataillon du Calvados.	112		
S.-Germain.	Détachement du seizième régiment de Dragons, dont 32 en détachement à Gonesse.	. .	182	111
	Artillerie à cheval.	. .	72	
Compiégne.	Vingt-quatrième régiment de Cavalerie	. .	125	86
	Huitième régiment de Huffards, nouvellement créé.			
Fontainebleau.	Légion Germanique, infanterie, dont un détachement dans le département d'Eure & Loire.	583		
	Idem. Cuiraſſiers.	. .	371	146
	Idem. Pionniers	. .	338	338
Ruel.	Une compagnie du département d'Eure & Loire.	132		
S. Denys.	Une compagnie de Vétérans-Nationaux.	140		
	Détachement du ſeptième régiment d'Artillerie.	103		
		1904	1886	1473
RAPPORT des Troupes à Paris.		5601	2603	82
TOTAUX.		7505	4489	1555

Nota. L'on ne peut pas donner aujourd'hui le nombre exact des chevaux des troupes de Cavalerie, ne nous étant pas parvenu dans différens etats de ſituation.

Le Maréchal de-camp, Chef de l'Etat-Major,
Signé, BEAUFRANCHET-D'AYAT.

ETAT APPROXIMATIF

De la Force armée de Paris par chaque Légion.

Ire.	Légion, 134 Compagnies	24,144 hommes.	
2e.	Légion, 147 Compagnies	17,080	
3e.	Légion, 127 Compagnies	15,240	116,452 hommes.
4e.	Légion, 120 Compagnies	13,919	
5e.	Légion, 172 Compagnies	20,900	
6e.	Légion, 186 Compagnies	25,169	

29e.	Diviſion de Gendarmerie à cheval . . .	339 hommes.	
33e.	Diviſion de Gendarmerie à pied . . .	913	
35e.	Diviſion des Vainqueurs de la Baſtille .	495	2,433 hommes.
	Eſcadron de la 31e. Diviſion	200	
	Gendarmerie des Tribunaux	304	
	Gendarmerie de la Convention	181	

TOTAL . . . . 118,885 hommes.

Il y a, indépendamment de cette force, les Volontaires fédérés des différens départemens, répartis dans les differentes caſernes de Paris, leſquels ſont au nombre d'environ 8,204 hommes, y compris les 2,400 hommes de l'Ecole-Militaire. Au ſurplus, le Commandant-général ſe procurera, pour demain, un relevé exact de tous les Volontaires qui ſont dans les caſernes, & en fera paſſer l'état au citoyen Maire de Paris.

Signé, SANTERRE.

La Garde nationale consiste en	116,452	hommes.
La Gendarmerie attachée aux Tribunaux & à la Convention, & les Vainqueurs de la Bastille, sont au nombre de	2,433	
Les Fédérés, à Paris, sont au nombre de	5,601	
La Cavalerie, y compris celle de l'Ecole-Militaire . . .	2,603	
TOTAL de la Force armée à Paris	127,089	hommes.
Il y a en outre, tant à Versailles, qu'à Courbevoie, Saint-Germain, Compiégne, Fontainebleau, Ruel & Saint-Denis, en Volontaires nationaux	1,904	
En Cavalerie	1,886	
TOTAL	3,890	hommes.
Pour toute la Cavalerie	1,555	chevaux.
TOTAL GÉNÉRAL, d'après les états ci-joints . . .	130,879	hommes.

Signé, CHAMBON.